

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 2¼ et 2½ p. 100 par année, calculé tous les six mois, et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1958, le total des dépôts atteignait \$81,400,000, et le nombre de déposants, environ 97,000. La Caisse compte 21 succursales.

Alberta.—Quarante succursales du Trésor acceptent des dépôts d'épargne, dépôts qui s'élevaient, le 31 mars 1958, à \$25,952,879 payables sur demande et portant intérêt à 2¼ p. 100 par année.

Le Trésor a émis des certificats à vue portant intérêt à 1½ p. 100 ou des certificats à terme pour un, deux, trois, quatre ou cinq ans, en coupures de \$25 ou plus, portant intérêt à 2 p. 100 pour un ou deux ans, à 2¼ p. 100 pour trois ou quatre ans et à 2½ p. 100 pour cinq ans. Le montant global des certificats d'épargne s'établissait le 31 mars 1958 à \$1,960, dont \$860 à vue et \$1,100 à terme. Il ne se vend plus de certificats depuis avril 1951.

Banques d'épargne du Québec.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, avait, le 31 mars 1958, un capital versé et une réserve d'un montant global de \$8,750,000, des dépôts d'épargne de \$227,342,163 et un passif de \$238,473,115. L'actif s'élevait à \$238,473,115, dont plus de \$161,000,000 d'obligations fédérales, provinciales et municipales. La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec) sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, légalement constituée par une loi de l'Assemblée législative canadienne en 1855 et pourvue d'une charte fédérale en vertu du chapitre 7, 34 Victoria, déclarait, le 31 mars 1958 des dépôts d'épargne de \$39,243,261 et un capital versé et une réserve d'un montant global de trois millions. Le passif, de même que l'actif, s'élevait à \$47,406,437.

Le tableau qui suit montre le total des dépôts d'épargne de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et de la Banque d'Économie de Québec pour les années terminées le 31 mars 1949–1958. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaire*s antérieurs.

<i>Année</i>	<i>Dépôts</i>	<i>Année</i>	<i>Dépôts</i>
	\$		\$
1949.....	184,250,615	1954.....	219,372,081
1950.....	192,567,275	1955.....	237,816,198
1951.....	193,982,871	1956.....	256,526,482
1952.....	200,342,385	1957.....	255,000,311
1953.....	214,122,001	1958.....	266,585,424

Syndicats de crédit*.—Les syndicats de crédit sont constitués en vertu de lois provinciales afin de permettre à des groupes ayant des intérêts communs de réunir leurs épargnes. L'importance des syndicats parmi les institutions d'épargne et de prêt du Canada a continué de grandir en 1957 comme en témoigne une augmentation de plus de 200,000 membres. Trente-huit p. 100 des syndicats sont ruraux. Le nombre de membres dépasse deux millions; l'actif en atteint 846 millions, soit \$400 par membre. Le nombre de syndicats a presque doublé depuis la guerre et celui des membres a triplé. Le Québec et l'Ontario comptent presque la moitié des membres. L'actif consiste surtout en dépôts au Québec et en actions en Ontario.

Les prêts, qui sont consentis pour des fins de prévoyance et de production, mettent à profit l'épargne collective et sont garantis surtout par des billets personnels. Une somme de \$351,431,148 a été prêtée en 1957 à un taux d'intérêt de 1 p. 100 ou moins par mois sur le solde. Il existait 27 syndicats centraux ayant pour objet principal de recevoir les dépôts des syndicats locaux et de leur consentir des prêts. Les syndicats centraux, constitués en vertu d'une loi provinciale, facilitent le flux de fonds aux syndicats qui ne peuvent suffire aux demandes locales de crédit. Certains des syndicats centraux ouvrent leurs rangs à des associations coopératives, mais la plupart n'acceptent comme membres que les syndicats locaux.

* Établi à la Division de l'économique, Service de la commercialisation, ministère de l'Agriculture, Ottawa.